
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AVRIL A 20H00

L'an deux mil vingt-six, du mois d'avril, le 27, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nicole GENIN, maire.

Présents : Nicole GENIN, Nadège MICHOU, Patrick ELLUECQUE, Véronique JAYET-BESNARD, Michelle FAURE, Monique GADEN, Gilbert BATIER, Gérard BUDIN, Pierre CUISNIER, Sabine HUMMEL, Pierre-Yves DURAND, Marie-Alix RIOBÉ, Alexandre GIRBAL.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Véronique JAYET-BESNARD est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

I/ Délibérations :

- 1/Vote du CFU
- 2/affectation des résultats
- 3/approbation du Budget Primitif 2026
- 4/Vote des taux d'imposition
- 5/Attribution des subventions
- 6/Exercice du droit à la formation du conseil municipal
- 7/Désignation d'un membre du CM pour signer les demandes d'autorisations d'urbanisme du Maire ou de l'Adjoint délégué à l'urbanisme
- 8/ Constitution des commissions municipales et représentants de la commune
- 9/ Autorisation de signature de la convention entre la CCBD et la commune pour l'ouvrage Gemapi
- 10/Validation de l'adhésion de la commune du Bouchage au SIRGEMAFAL

II/ Informations diverses et tour de table

Délibération n°1 : Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le CFU remplace désormais le compte administratif et le compte de gestion. Il vise à améliorer la transparence et la lisibilité des finances communales.

Résultats de l'exercice 2025

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 352 879,97 €
- Recettes : 416 538,02 €
- Excédent : 63 658,05 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 148 486,34 €
- Recettes : 341 595,68 €
- Excédent : 193 109,34 €

Le CFU a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2 : Affectation des résultats 2025

Les résultats de clôture 2025 ont été affectés comme suit :

Fonctionnement :

- Résultat de clôture 2025 : 155 031,85 €
- Affectation en recette 002 : 137 465,49 €

Investissement :

- Résultat de clôture 2025 : 81 646,50 €
- Affectation en recette 001 : 81 646,50 €
- Besoin de financement (recette 1068) : 17 566,36 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

Délibération n°3 : Budget Primitif 2026

Section de fonctionnement

Dépenses		
011	Charges à caractère général	149 623,51 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	166 796,00 €
014	Atténuations de produits	7 200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	117 151,99 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
65	Autres charges de gestion courante	61 037,50 €
66	Charges financières	19 000,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	18 800,00 €
Total dépenses de fonctionnement		539 609,00 €

Recettes		
002	Résultat de fonctionnement reporté	137 465,49 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	12 489,51 €
73	Fiscalité locale	297 515,00 €
74	Dotations et participations	87 229,00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 910,00 €
Total recettes de fonctionnement		539 609,00 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement		
	RAR 2025	99 212,86 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
041	Opérations patrimoniales	2 250,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	37 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	15 250,00 €
21	Immobilisations corporelles	93 100,34 €
23	Immobilisations en cours	81 460,80 €
	Total dépenses en investissement	328 274,00 €

Recettes d'investissement		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	81 646,50 €
021	Virement de la section de fonctionnement	117 151,99 €
041	Opérations patrimoniales	2 250,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	38 826,36 €
13	Subventions d'investissement	88 399,15 €
	Total recettes d'investissement	328 274,00 €

Le budget primitif 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n°4 : Taux d'imposition des taxes directes locales

Les taux d'imposition sont maintenus à l'identique par rapport à 2025 :

- Taxe foncière propriétés bâties (TFPB) : **35,37 %**
- Taxe foncière propriétés non bâties : **73,60 %**
- Taxe d'habitation résidences secondaires : **12,96 %**

Recettes prévisionnelles : **247 803 €**

La taxe d'aménagement reste fixée à **5 %** (taux maximum).

Délibération approuvée à l'unanimité.

Délibération n°5 : Subventions aux associations

Bénéficiaires	Montant des subventions
Subvention amicale des sapeurs-pompiers Dolomieu	200,00 €
Subvention ADMR	610,00 €
Subvention coopérative scolaire	300,00 €
Subvention club diamant	500,00 €
Subvention DDEN	50,00 €
Subvention Sorlin Gymn	300,00 €
Subvention Sou des écoles	22 € par élève
Dotations Sociales Communales CSOB	1 806,00 €

Important : Les associations devront justifier leurs demandes via un CERFA. Une réunion sera organisée pour expliquer les modalités. Les subventions doivent être justifiées par des devis et projets concrets.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Délibération n°6 : Droit à la formation des élus

Budget formation : 2 % minimum du montant total des indemnités de fonction.

Deux dispositifs existent :

1. Formation financée par la commune (formation obligatoire 1ère année pour élus avec délégation)
2. DIF : 400 € par an et par élu (géré par Caisse des Dépôts, cumulable sur le mandat)

Délibération approuvée.

Délibération n°7 : Désignation membre pour signature dossiers d'urbanisme

Lorsque le maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme est intéressé à un projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, etc.), soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision. Cette mesure vise à garantir l'impartialité et la transparence des décisions en matière d'urbanisme.

Michelle FAURE est désignée pour signer les dossiers d'urbanisme concernant le maire ou l'adjoint délégué dans le cas d'un conflit d'intérêts.

Délibération approuvée.

Délibération n°8 : Commissions et syndicats

Commissions obligatoires		
C.C.I.D (Commission Communale des Impôts Directs)	Titulaires	
	Élus :	Non-élus
	Mme Nicole GENIN	M. Bernard BÉJUIS
	Mme Véronique JAYET-BESNARD	Mme Catherine PAGE
	M. Gilbert BATIER	Mme Nicole MARTIN-SCARBOTTE
	Mme Michelle FAURE	
Commission de Contrôle des listes électorales	Proposés	Votés
	Mme Nadège MICHOU	Mme Nadège MICHOU
	M. Patrick ELLUECQUE	M. Patrick ELLUECQUE
	Mme Véronique JAYET-BESNARD	Mme Véronique JAYET-BESNARD
C.A.O (Commission d'Appel d'Offres)	Titulaires	Suppléants
	Mme Nadège MICHOU	M. Pierre CUISNIER
	M. Patrick ELLUECQUE	Mme Michelle FAURE
	Mme Véronique JAYET-BESNARD	Mme Monique GADEN

Syndicats		
SYCLUM	Titulaire	Suppléant
	M. Gilbert BATIER	Mme Sabine HUMMEL
TE38	Titulaire	Suppléant
	M. Alexandre GIRBAL	Mme Michelle FAURE
SIRGEMAFAL	Titulaire	Suppléant
	M. Gilbert BATIER	M. Gérard BUDIN
SYMBORD	Titulaire	Suppléant
	M. Patrick ELLUECQUE	M. Pierre CUISNIER
SEPECC	Titulaire	Suppléant
	M. Pierre CUISNIER	M. Pierre-Yves DURAND

Délibération n°9 : Convention GEMAPI

La commune de Saint-Sorlin-de-Morestel est concernée par des travaux de stabilisation d'un ouvrage hydraulique sur le Valancey, visant à réguler les débits de crues et à préserver la zone humide en aval, classée Espace Naturel Sensible (ENS). Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), transférée à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD).

Une convention a été élaborée entre la CCBD et la commune pour encadrer les modalités d'intervention sur les parcelles communales (ZC0091 à ZC0097, ZC0129, ZC0130 et B0605), ainsi que pour définir les obligations respectives des parties. La commune autorise la CCBD à réaliser les travaux et s'engage à assurer la surveillance et l'entretien de l'ouvrage après réception, conformément à une notice d'entretien transmise. Les travaux sont financés par la CCBD via la taxe GEMAPI, sans contrepartie financière pour la commune.

Coût initial estimé : 12 000 € (pris en charge par GEMAPI)

Une étude environnementale supplémentaire est exigée par la police de l'eau.

Délibération approuvée.

Délibération n°10 : Adhésion SIRGEMAFAL

La commune du Bouchage a exprimé le souhait d'adhérer au Syndicat Intercommunal de Réalisation et de Gestion de Matériels pour Fêtes et Activités Locales (SIRGEMAFAL), dont la vocation est la mutualisation des coûts d'acquisition, d'entretien et de gestion de matériels destinés à l'organisation de manifestations (chapiteaux, tables, chaises, parquet, friteuse, plancha, podium, etc.). Cette adhésion s'inscrit dans une démarche de coopération intercommunale visant à optimiser les ressources et à renforcer la dynamique locale en matière d'animations et d'événements.

Cotisation Bouchage : 1,20 € par habitant (double du taux des communes fondatrices à 0,60 €)

Délibération approuvée.

Informations diverses

- **Commémoration du 8 mai :**
 - Cérémonie au monument aux morts à 10h30
 - Présence de la fanfare communale
 - Vin d'honneur (quiches et pizzas commandées chez Vendroux, gerbe chez Panier de Fanny)
 - Besoin de bénévoles pour installation à 10h

➤ **Pièges à frelons asiatiques**

Distribution de 5 pièges parmi les élus pour qu'ils en disposent et se chargent de la surveillance du contenu capturé et le vidage.

Recette appât : 1/3 bière + 1/3 vin blanc + 1/3 grenadine

Période de piégeage : jusqu'à fin mai

- **Projets en cours :**
- **Électricité :** Alexandre GIRBAL étudiera la consommation électrique des bâtiments école et mairie
- **Chantiers :** peinture des tables extérieur, comblement des ornières des chemins
- **Salle des fêtes :** 3 devis en cours pour crépi mur
- **ENS :** réfection pont (choix entre les matériaux caillebotis métal ou bois)

Tour de table des conseillers :

- Communication (Marie-Alix RIOBÉ)

La nouvelle maquette du Sorl'Info a été validée par les élus
Le format 12 pages A5 est maintenu. L'ajout d'une rubrique "Mémoire et patrimoine" sera réalisée et davantage de photos viendront agrémenter le tout.

- Patrimoine (Gilbert BATIER)

Prépare une exposition sur l'école prévue pour journées du patrimoine (19-20 septembre).

- Environnement (Michelle FAURE)

Prépare la journée du 24 mai 2026 dans le cadre de la fête de la nature : élaboration d'une fresque du climat (animée par Sabine HUMMEL). Des kakémonos seront prêtés gracieusement par la CCBD.

- Voirie (Gérard BUDIN)

Un nettoyage des bancs et du mobilier urbain a été entrepris.
La jachère fleurie a été semée au cimetière. Un arbre est tombé sur un chemin (intervention prévue).

- Social/RH (Véronique JAYET-BESNARD)

La commission sociale municipale créée (9 membres composés de : 5 élus + 4 non-élus)

Projets : fête des voisins (29 mai). Une mise à jour de la liste des personnes âgées et vulnérables va avoir lieu. Une révision règlement intérieur et indemnités agents est en cours.

- Urbanisme (Patrick ELLUECQUE)

Étudie un projet d'implantation de bornes électriques (Electric 55) : présentation le 29 avril à 10h.
3 devis sont en cours d'étude pour crépir la salle des fêtes.

- Sécurité (Sabine HUMMEL)

Une mise à jour du DUERP (Document Unique Évaluation Risques Professionnels) sera lancé prochainement. Des rendez-vous seront prévus avec agents.

Une mise à jour PCS (Plan Communal Sauvegarde) sera déposé avant 30 juin. La réactivation réserve communale doit avoir lieu prochainement.

- État civil (Nicole GENIN)

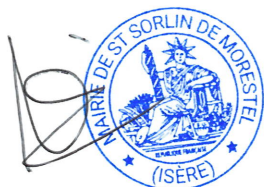
Depuis le début de l'année, nous comptabilisons :

- 3 mariages célébrés
- 3 naissances
- Aucun décès

Fin de séance : 23h51

Procès-verbal approuvé à l'unanimité lors de la séance du 1^{er} juin 2026.

Le maire,
Nicole GENIN



La secrétaire de séance,
Véronique JAYET-BESNARD